



## TAXE D'APPRENTISSAGE



*Donner un sens à votre  
versement.  
Formons ensemble  
vos professionnels de demain !*

### 3 DOMAINES DE COMPÉTENCES :

- ➔ **LA SANTÉ ET LE SOCIAL**
- ➔ **LE MANAGEMENT ET LA GESTION**
- ➔ **LE DÉVELOPPEMENT INFORMATIQUE**

### SOUTENEZ NOS PROJETS 2023 !


- Développer des actions pédagogiques
- Investir dans nos équipements technologiques et ceux à visée pédagogique
- Connecter les étudiants aux enjeux des entreprises : ateliers, rencontres, colloques ...
- Recrutement d'intervenants professionnels



## COMMENT EFFECTUER VOTRE CONTRIBUTION DU SOLDE DE TAXE D'APPRENTISSAGE ?

A partir de cette année, il n'y aura plus de collecte directe par les organismes habilités à percevoir le solde de taxe d'apprentissage (0,09 % de la masse salariale brute).

Le solde de la taxe d'apprentissage collecté par les URSSAF sera transmis à la Caisse des Dépôts et Consignations qui reversera ensuite les fonds aux organismes habilités en fonction de votre choix.

- ➔ La déclaration en ligne devra se faire via la plateforme  Celle-ci sera accessible à partir du 25 mai 2023.
- ➔ Du 25 mai 2023 jusqu'au 7 septembre 2023, vous désignerez le ou les bénéficiaires du solde de votre taxe d'apprentissage.

## COMMENT RETROUVER NOTRE LYCÉE ET FORMATIONS ?

- ➔ Se connecter à la plateforme à l'adresse suivante : [www.soltea.gouv.fr](http://www.soltea.gouv.fr)
- ➔ Une fois connectée vous accéderez à un moteur de recherche. Le lycée est identifiable par sa raison sociale : LYCÉE SAINT- VINCENT SENLIS
- ➔ SIRET : 78057766400011 ou code UAI 0601149Y  
Vous choisirez ensuite le niveau de votre fléchage et répartirez vos crédits en pourcentage.
- ➔ [LIEN LYCÉE SAINT-VINCENT/SOLTÉA](#)

Nous restons à votre entière disposition :

Madame Béatrice MALINGRE  
[beatrice.malingre@lyceestvincent.net](mailto:beatrice.malingre@lyceestvincent.net)  
06 84 40 75 17

Madame Stella RIBAS  
[Stella.ribas@lyceestvincent.net](mailto:Stella.ribas@lyceestvincent.net)  
03 44 56 70 08